

**ORDONNANCE DE POLICE**  
**TRAVAUX PLACE DU 18 DECEMBRE 1944 ET CHEMIN DU CHATEAU**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande des Ets Lejeune relative à des travaux pour le compte de la SWDE place du 18 décembre 1944, au carrefour entre le Stockeu et la route de Wanne;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- Vu l'urgence,

ARRÊTE :

Article 1. Du vendredi 8 septembre 2017 à 18 h.00 au mercredi 13 septembre 2017 à 18 h.00, le chemin du Château sera fermé au-delà du carrefour avec la rue Au-delà du Pont et interdit à la circulation des véhicules.

Une déviation sera mise en place :

- pour la circulation venant du chemin du Château via la rue au-delà du Pont et la rue de l'Amblève. La vitesse limitée à 30 km/h;
- pour la circulation venant du centre ville en direction du chemin du Château, via le Stockeu et la route de Somagne.

Une signalisation "route barrée aux plus de 3,5 T à 6 km" sera mise en place au carrefour de Beaumont et un rappel au carrefour du chemin du château avec la route de Somagne.

Article 2. La signalisation sera placée par le demandeur conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999. Les dispositions de l'Ordonnance générale de Police administrative relatives à l'utilisation privative de la voie publique et à l'exécution des travaux sur la voie publique doivent être respectées.

Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.

Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 08.09.2017.

Pour le Bourgmestre absent,  
l'Echevin délégué

F. LEGROS.